# **COMMUNE DE SEYNE**

Consultation pour la réalisation d'une étude d'accompagnement à la décision des élus relative à l'avenir de la station de montagne du Grand-Puy.

## **0 – CONSULTATION**

#### Type de marché :

Service. Prestation d'étude

#### Pouvoir adjudicateur:

Commune de SEYNE - Grand Rue - 04140 SEYNE | 04.92.35.00.42 | mairie@seyne.fr

## Représentant du pouvoir adjudicateur :

Laurent PASCAL – Maire de SEYNE | 06.89.49.24.75 | laurent.pascal@seyne.fr

#### Personne chargée du suivi de la présente consultation :

Stéphanie REGAZZETTI - Secrétaire générale | 04.92.35.62.51 | stephanie.regazzetti@seyne.fr

## Date d'envoi à la consultation et modalité de publication :

19 mars 2024, par mail et sur le site Internet de la commune : www.seyne.fr

#### Date limite et modalité de remise des offres :

08 avril 2024, 12h, exclusivement par mail à l'adresse : stephanie.regazzetti@seyne.fr

#### **Documents à fournir :**

- le présent cahier des charges signé
- un devis répondant à la tranche ferme et aux options décrites dans le cahier des charges
- une annexe comportant les références du bureau d'étude ou groupement

## I – SITUATION GENERALE

## 1-1) Présentation du site d'étude

Située au nord des Alpes-de-Haute-Provence, Seyne est une commune de moyenne montagne qui bénéficie d'un environnement exceptionnel, tant naturel que culturel, lui permettant d'être une des destinations touristiques privilégiées au sein du département.

Sur son territoire se trouve la station de ski du Grand-Puy, doyenne des stations de la vallée de la Blanche.

Créée en décembre 1959 cette station a connu plusieurs modes de gestion avant d'être reprise par la commune de Seyne en régie communale il y a une trentaine d'années.

La station s'étage aujourd'hui entre 1315 m et 1750 m d'altitude. Elle possède 1 télésiège, 3 téléskis et 1 fil neige. Son domaine se déploie sur 24 km de pistes avec un jardin des neiges, 2 pistes vertes, 3 pistes bleues, 5 pistes rouges et 3 pistes noires.

La station dispose également d'une piste de luge sécurisée située dans le secteur débutant dit "Ribambelle" afin de permettre aux familles d'avoir, en un seul lieu, l'offre à destination des plus petits.

Ces dernières années la station ouvre pour les vacances de Noël (rarement le week-end précédent) et ferme mi-mars.

L'été, la station ouvre durant les mois de juillet et d'août ainsi que quelques week-ends avant et après cette période. Plusieurs pistes de VTT de descente y sont proposées et un solarium, situé au sommet du télésiège, permet de profiter du panorama ouvert sur la vallée de la Blanche et le massif des Monges.

A la station, sont implantés 1 loueur de matériel de ski, 1 Ecole du Ski Français, 1 restaurant, 1 gite proposant également une formule de restauration rapide, 2 immeubles en copropriétés ainsi qu'une zone comportant plus de 80 chalets. L'immense majorité de ces logements sont des résidences secondaires. A proximité de la station sont implantés 2 centres de vacances ainsi qu'une résidence de tourisme comportant une trentaine de chalets.

## 1-2) Contexte de l'étude

Entre 2014 et 2016 la précédente municipalité a décidé de réaliser d'importants travaux d'investissement consistant à :

- remplacer l'unique télésiège de la station (2 places à pinces fixes) par un télésiège 4 places à pinces fixes avec tapis d'embarquement
- installer un téléski pour le secteur des débutants (en replacement de deux anciens appareils)
- étendre le réseau de neige de culture.

L'ensemble de ces travaux a dépassé 3,3 millions d'euros HT.

A l'époque, la décision engageant la commune sur la voie de ces travaux n'a pas été appuyée par une étude permettant de disposer d'éléments permettant d'apprécier le poids économique de la station dans la commune, et plus largement la vallée, ni sur ses perspectives d'avenir aux vues des conditions climatiques et de l'évolution des comportements des populations touristiques.

L'importance des travaux engagés a augmenté l'annuité de la dette du budget annexe des remontées mécaniques ainsi que la part des amortissements. Conjugué à la baisse du chiffre d'affaires, ce budget se retrouve chaque année en déficit. Pour l'année 2023 le budget principal a ainsi dû l'abonder à hauteur de 350.000 € afin de couvrir le déficit d'exploitation. Cette somme obére d'autant les capacités d'investissement du budget principal pour d'autres secteurs de l'action communale (nouvelle école, développement d'un pôle sportif,...).

En parallèle, l'étude SnowClim - commandée en 2021 par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur - a mis en évidence une fragilité du domaine skiable quant à la baisse de la neige naturelle et des fenêtres propices à la production de neige de culture.

Le poids financier que représente le déficit récurent de la station du Grand-Puy est aujourd'hui bien trop important pour éluder la question de l'opportunité d'intervention de la commune et, en corolaire, la question de l'avenir de cette station

## 1-3) Objectif de l'étude

Lors de la campagne pour les élections municipales de 2020, l'équipe d'opposition - qui depuis a accédé aux responsabilités - souhaitait entamer la transition du Grand-Puy vers un "parc de loisirs montagne" permettant de s'adonner au ski, tout en s'ouvrant à de nouvelles activités 4 saisons (tyrolienne, hébergements insolites de type cabane dans les arbres, …).

L'augmentation constante et accélérée de la subvention d'équilibre allouée par le budget principal alors même que la commune a besoin de nombreux autres investissements a conduit la commune à mettre de ce côté ce développement.

En effet, pour l'heure, et plus que jamais, il est indispensable de disposer d'une étude complète sur la station du Grand-Puy afin de permettre aux élus de se positionner sur l'avenir à donner à ce site touristique.

De manière générale il s'agit de connaître de façon objective, et au travers d'un tiers neutre, la situation financière exacte du Grand-Puy, son poids économique au sein de la commune et de la vallée, les perspectives de développement, ou d'arrêt du site, ainsi que leurs coûts respectifs.

L'étude permettra d'objectiver la situation et constituera le document de référence sur lequel le Conseil municipal s'appuiera pour discuter avec la population et les socio-professionnel en vue de prendre des décisions quant à l'avenir de la station à court terme.

#### II – CONTENU DE L'ETUDE

L'étude devra être composée de deux grandes parties, chacune comprenant une synthèse assortie de préconisations :

- une relative au diagnostic de la station permettant de disposer d'un focus pluriannuel à la lumière des éléments financiers, de la fréquentation et des chutes de neige tout en positionnant le Grand Puy dans l'environnement socio-économique de la commune et plus largement de la vallée pour mieux comprendre les apports de son activité,
- une relative à l'étude des différents scénarios pouvant être proposés pour l'avenir du site.

## 2-1) Le diagnostic

Un diagnostic complet permettra de connaître tous les éléments techniques et financiers permettant de cerner de manière objective la situation de la station du Grand-Puy. Il viendra également éclairer les élus sur la place que représente la station du Grand-Puy au sein de l'économie communale et plus largement de la vallée de la Blanche.

Le diagnostic permettra notamment de :

- Faire une analyse financière complète des 10 dernières années
- De retracer les éléments de fréquentation et de nivologie sur les 10 dernières années
- Faire un diagnostic des équipements de la station (état, durée de vie, maintenances à venir,...)
- Disposer d'une analyse générale sur l'organisation du fonctionnement des équipes
- Connaitre l'impact de la station sur l'économie locale
- Déterminer les prix des forfaits de ski permettant de couvrir les charges d'exploitation (hors remboursement de la dette et amortissements)
- Déterminer les prix des forfaits de ski permettant de couvrir toutes les charges d'exploitation (y compris le remboursement de la dette et amortissements)

#### 2-2) Les scénarios

L'étude devra développer les 5 scénarios suivants en apportant pour chacun d'eux :

- une analyse des avantages/inconvénients, forces/ faiblesses
- des éléments de faisabilité et des pistes pour l'action municipale
- un budget prévisionnel sur 10 ans prenant en compte les éventuels investissements, les dépenses d'entretien du matériel existant, l'évolution de la fréquentation, ...

#### Scénario n°1 - Maintien de l'activité en l'état

<u>Hiver</u>: Pas d'investissement sur la neige de culture. Maintien des équipements existants, renouvellement et visite d'entretien limités au strict nécessaire pour la poursuite de l'activité.

Eté: Maintien des pistes de descente de VTT.

Général: Plan d'action pour le développement de la communication et des animations/évènements.

#### Scénario n°2 - Maintien de l'activité en l'état et développement d'activités 4 saisons

<u>Hiver</u>: Pas d'investissement sur la neige de culture. Maintien de l'existant, renouvellement et visites d'entretien limités au strict nécessaire pour la poursuite de l'activité. Installation d'activités 4 saisons permettant de diversifier les activités, de maintenir la clientèle sur le site et d'attirer de nouveaux touristes.

Eté: Maintien des pistes de descente de VTT et utilisation des activités 4 saisons.

Général : Plan d'action pour le développement de la communication.

## Scénario n°3 - Création d'une délégation de service public pour l'exploitation été/hiver

<u>Hiver</u>: La commune n'investira pas dans la neige de culture, seulement dans le renouvellement des équipements existants. Perception d'une redevance couvrant tout ou partie des frais annuels restants à charge de la commune.

<u>Eté</u> : Maintien des pistes de descente de VTT et développement de nouvelles.

<u>Général</u>: La commune pourra porter les nouveaux investissements, afin de récupérer un maximum de subventions. Le délégataire pourrait être amené à prendre en charge tout ou partie de l'autofinancement.

# Scénario n°4 - Création d'une délégation de service public pour l'exploitation de l'hiver en secteur limité

<u>Hiver</u> : Arrêt de l'activité des remontées mécaniques sur la partie haute de la station. Utilisation seule du téléski des débutants de La Résinière. Développement du ski de randonnée sur la partie haute.

<u>Eté</u> : La station serait uniquement un départ de randonnées pour des circuits déjà existants.

Général: Cession des appareils du haut de la station (TK et TS)

# Scénario n°5 - Fermeture de la station l'hiver et développement d'activités indépendantes de la neige

<u>Hiver</u>: Arrêt de la pratique du ski alpin et des remontées mécaniques. Possible développement d'un espace de ski de randonnée et autres activités alternatives ne nécessitant aucun entretien ni personnel.

<u>Eté</u> : Maintien des pistes de descente de VTT et développement de nouvelles activités 4 saisons. <u>Général</u> : Plan d'action pour le développement de la communication.

#### Scénario n°6 - Fermeture totale de la station

Hiver : Arrêt de la pratique du ski alpin.

Eté: Arrêt de la pratique du VTT de descente.

<u>Général</u>: Démontage et cession des téléskis et du télésiège, cession des perches à neige et des dameuses. Etude sur les possibilités de réemploi du site et notamment, en tout ou partie :

- la reforestation et le sylvopastoralisme ;
- le développement d'un espace de ski de rando ne demandant, outre le balisage de début de saison, aucun entretien, ni aucune présence de personnel ;
- la création d'un parc photovoltaïque.

#### **III - CONSULTATION DU PUBLIC**

Afin d'associer largement la population, les socioprofessionnels et les partenaires de la commune, le travail d'enquête nécessaire à l'élaboration de l'étude devra prévoir :

- 1 réunion de lancement en présentiel, avec les membres du Conseil municipal ;
- 3 visioconférences intermédiaires avec les membres du Conseil municipal;
- 15 entretiens individuels, d'une durée d'environ une heure trente chacun, pouvant être organisés en visio conférence. Ces entretiens permettront une libre expression et contribueront à nourrir la phase diagnostic ainsi que le montage de chacun des scénarios attendus. Public visé : les socioprofessionnels de la station (9), les services montagne du Conseil départemental et du Conseil régional (2), la Communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération (1), l'Office de tourisme intercommunal (1), les directeurs des deux autres stations de la vallée de la Blanche accompagnés des maires des communes supports (2) ;
- **2 réunions avec les socioprofessionnels** de la station, en présentiel, permettant de faire des points d'étape et de recadrer, au besoin, les scénarios ;
- **2 réunions publiques** en présentiel, dont une en cours d'étude pour présenter les premiers éléments recueillis à la population et alimenter la réflexion, et l'autre à la restitution finale.

## **IV – DELAIS ET LIVRABLES**

#### 4-1) Délais de l'étude

Attribution du marché : 11 avril 2024 Phase diagnostic : Fin avril et mai 2024

Phase d'élaboration des différents scénarios : Mai-Juin 2024

Rendu final de l'étude : 15 juillet 2024

#### **Pour information**

Réunion du Conseil municipal pour débattre de l'étude et se positionner sur un éventuel

référendum : fin juillet 2024

Référendum éventuel : fin septembre 2024

## 4-2) Livrables

#### Tranche ferme

• Un rapport complet permettant de répondre aux attendus de l'étude à mener dans le cadre du présent cahier des charges (diagnostic et scénarios).

#### **Tranches optionnelles**

- Option n°1 : réalisation d'un document de synthèse de l'étude permettant de présenter clairement la situation et les différents scénarios. Ce document est destiné à être le support de la communication municipale envers les électeurs dans l'éventualité de l'organisation d'un référendum local. Format attendu : brochure A4 de 8 pages, recto-verso, quadri, comprenant quelques illustrations et des graphiques. Le tout dans un format prêt à imprimer.
- Option n°2 (pour le cas où le scénario de mise en délégation de service public serait retenu) : accompagnement de la commune dans la mise en œuvre d'une délégation de service public, y compris la rédaction du cahier des charges de la consultation, la convention de DSP, et l'aide au choix du prestataire.
- Option n°3 (pour le cas où le scénario cessation totale de l'activité serait retenu) : accompagnement de la commune pour la valorisation des biens à vendre et la reconversion du site. Le prix par journée d'accompagnement est attendu.
- Option n°4 : Verbatim des entretiens individuels, des réunions avec les socio-professionnels, et des réunions publiques. Prix à indiquer au regard d'une heure de discussion à retranscrire.

Cahier des charges vu et validé le 18 mars 2024

Le maire – Laurent PASCAL

k \*

Je soussigné
représentant de la société
atteste avoir pris connaissance de l'ensemble des articles du présent cahier des charges et m'y conformer dans le cadre de la proposition d'honoraires présentée à la commune de Seyne.
Fait à le